SÉNAT
SENATE
CANADA

Budget supplémentaire des dépenses (A) 2026-2027

Rapport du comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable Claude Carignan c.p., *président*
L'honorable Éric Forest, *vice-président*

NOVEMBRE 2026

SÉNAT
SENATE
CANADA

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter par :
Courriel : NFFN@sen.parl.gc.ca
La poste : Comité sénatorial permanent des finances nationales
Sénat du Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4
Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : sencanada.ca
Le Sénat est présent sur X : @SenatCA
Suivez le comité à l'aide du mot-clic #NFFN

This report is also available in English.

Table des matières

Membres du comité 5
Ordre de renvoi 7
Introduction 8
Observations 10
Finances, administration publique et développement économique 10
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 10
Finances Canada 11
Agence du revenu du Canada 12
Services publics et Approvisionnement Canada 13
Services partagés Canada 14
Innovation, Sciences et Développement économique 14
Sécurité et justice 15
Sécurité publique Canada 15
Justice Canada 17
Gendarmerie royale du Canada 18
Service correctionnel Canada 19
Autres organisations 20
Santé et affaires sociales et autochtones 21
Instituts de recherche en santé du Canada 21
Santé Canada 21
Agence de la santé publique du Canada 22
Emploi et Développement social Canada 24
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada 25
Services aux Autochtones Canada 27
Autre organisation 27
Défense et affaires internationales 27
Défense nationale 27
Anciens combattants Canada 28
Affaires mondiales Canada 29
Agence des services frontaliers du Canada 30
Autre organisation 31

Transports 31
Transports Canada 31
Office des transports du Canada 32
Autorité du pont Windsor-Détroit 33
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien 33
VIA Rail Canada 34
Environnement et ressources naturelles 35
Environnement et Changement climatique Canada 35
Ressources naturelles Canada 35
Pêches et Océans Canada 36
Agriculture et Agroalimentaire Canada 37
Agence canadienne d'inspection des aliments 38
Autres organisations 39
Culture 39
Patrimoine canadien 39
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes 41
Conclusion 42
Annexe A – Témoins 44
Annexe B – Mémoires 47

Membres du comité



L'honorable
Claude Carignan
Président



L'honorable
Éric Forest
Vice-président

Les honorables sénateurs et sénatrices



Andrew Cardozo



Pierre J.
Dalphond



Rosa Galvez



Clément Gignac



Martine Hébert



Joan Kingston



Jane MacAdam



Michael L.
MacDonald



Krista Ross

Membres d’office du comité :

L’honorable Pierre Moreau (ou Patti LaBoucane-Benson)
L’honorable Leo Housakos (ou Yonah Martin)
L’honorable Lucie Moncion (ou Joan Kingston)
L’honorable Flordeliz (Gigi) Osler (ou Robert Black)
L’honorable Brian Francis (ou Judy A. White)

Autres sénateurs ayant participé à l’étude :

L’honorable Sandra Pupatello

Recherche et éducation, Bibliothèque du Parlement :

Michaël Lambert-Racine, analyste
André Léonard, analyste

Direction des comités du Sénat :

Sara Gajic, greffière
Florence Blanchet, adjointe administrative

Communications, Télédiffusion et Publications :

Nicolas Daoust, agent de communications (depuis septembre 2026)
Monica Granados, agente de communications (jusqu’en septembre 2026)

Ordre de renvoi

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 2 juin 2026 :

> L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénatrice Duncan,
>
> Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027;
>
> Que, aux fins de cette étude, le comité soit autorisé à se réunir même si le Sénat siège à ce moment-là ou est ajourné, l'application des articles 12-18(1) et 12-18(2) du Règlement étant suspendue à cet égard.
>
> La motion, mise aux voix, est adoptée.

La greffière du Sénat,

Shaila Anwar

Introduction

Les dépenses du gouvernement peuvent être des crédits votés ou des dépenses législatives. Les crédits votés font l'objet d'une approbation annuelle par le Parlement. Au contraire, les dépenses législatives découlent de lois déjà approuvées comme la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* ou la *Loi sur l'assurance-emploi*, ne nécessitant pas de renouvellement annuel.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le comité) joue un rôle important, au nom du Parlement et des Canadiens et des Canadiennes, dans l'examen des plans de dépenses du gouvernement fédéral exposés dans les budgets principaux et supplémentaires des dépenses. Le comité étudie et présente des rapports sur les dépenses gouvernementales proposées afin de déterminer si elles sont raisonnables, si elles tiennent compte de l'optimisation des ressources, si elles seront efficaces dans l'atteinte des objectifs du gouvernement et si elles permettent aux parlementaires de faire un suivi des sommes dépensées.

Le *Budget principal des dépenses 2026-2027* a été déposé au Sénat le 26 février 2026. Il contient des renseignements pour appuyer la demande que le gouvernement adresse au Parlement en vue d'obtenir l'autorisation d'engager des dépenses pour mettre en œuvre des programmes et fournir des services au cours de l'exercice 2026-2027, par le biais de crédits votés. Le budget des dépenses comprend aussi des dépenses législatives, mais à titre d'information seulement, ces dépenses ayant déjà été approuvées par le Parlement. Il met notamment en place certaines mesures annoncées dans le budget de 2025, comme le résultat de l'examen exhaustif des dépenses, un exercice visant à réduire certaines dépenses inefficaces. Il a été renvoyé au comité le 9 mars 2026.

Les dépenses du gouvernement comprennent des dépenses budgétaires et non budgétaires, ces dernières se distinguant car elles seront habituellement remboursées; il s'agit de prêts, placements et avances. Pour les dépenses budgétaires, des crédits votés de 230,4 milliards de dollars étaient prévus, qui s'ajoutent aux 272,4 milliards de dollars au titre des prévisions législatives, pour un total de 502,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 3,3 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Le budget principal des dépenses montre aussi 2,93 milliards de dollars en dépenses non budgétaires, comparativement à 1,17 milliard de dollars au budget principal des dépenses précédent; cela comprend 26,7 millions de dollars en crédits votés et 2,9 milliards de dollars en dépenses législatives.

Tableau 1 – Budgets principaux des dépenses, 2025-2026 et 2026-2027 (en milliards de dollars)

	2025-2026	2026-2027	Écart (%)
Dépenses budgétaires			
Crédits votés	222,90	230,43	+3,4
Postes législatifs	263,99	272,40	+3,2
Total	486,89	502,83	+3,3
Dépenses non budgétaires			
Crédits votés	0,10	0,03	-70
Postes législatifs	1,07	2,91	+172
Total	1,17	2,93	+150,4

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, « Sommaire du budget des dépenses », *Budget des dépenses 2026-2027*.

Comme le budget principal des dépenses ne fait pas état de toutes les prévisions de dépenses du gouvernement pour l'exercice, le gouvernement présente aussi au Parlement pour approbation des budgets supplémentaires des dépenses, normalement au printemps, à l'automne et à l'hiver. Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2026-2027* a été déposé au Sénat le 28 mai 2026 et renvoyé au comité le 29 mai 2026.

Le budget supplémentaire des dépenses comprend au total 11,1 milliards de dollars en dépenses budgétaires supplémentaires concernant 59 organismes – sur les 131 ayant présenté leurs besoins financiers dans le budget principal des dépenses – incluant une diminution de 49,6 millions de dollars en dépenses budgétaires législatives prévues, ainsi qu'une augmentation de 170 millions de dollars en dépenses législatives non budgétaires.

Afin d'examiner le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses, le comité a tenu 11 réunions et interrogé des représentants de 39 organisations, certaines seulement sur l'un ou l'autre des documents, d'autres sur les deux à la fois. Les 38 organisations ayant témoigné sur le budget principal des dépenses demandaient des crédits totalisant quelque 190,2 milliards de dollars, soit 82,6 % des crédits votés budgétaires demandés. Les 12 organisations ayant témoigné sur le budget supplémentaire des dépenses demandaient des crédits totalisant quelque 3 milliards de dollars, soit 27,1 % des crédits votés budgétaires

demandés. Le comité a aussi entendu la nouvelle directrice parlementaire du budget, Annette Ryan.

Le présent rapport énonce les observations du comité sur les sujets les plus pertinents abordés au cours de son examen du budget principal des dépenses. Pour obtenir d'autres informations sur les audiences, veuillez consulter la transcription des délibérations sur le site Web du comité.

Observations

Finances, administration publique et développement économique

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Le comité a constaté que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) demandait 5 milliards de dollars pour les régimes d'assurance de la fonction publique dans le budget principal des dépenses, ce qui représente une hausse de 25 % par rapport au montant demandé pour cet item dans le budget principal des dépenses précédent.

Les représentants du SCT ont expliqué que cette hausse est attribuable à certains facteurs, dont le fait que le SCT a demandé 440 millions de dollars pour cette enveloppe dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2025-2026* et l'ajout d'une contingence de 239 millions de dollars dans le montant demandé pour 2026-2027 afin d'éviter de devoir demander un montant dans un des budgets supplémentaires des dépenses à venir. Ils ont ajouté que cette hausse est également due à une augmentation soutenue du nombre de réclamations en matière de santé et pour des prestations d'invalidité, de même qu'aux pressions inflationnistes.

Selon un rapport de juin 2026 du Bureau de la directrice parlementaire du budget sur les coûts des régimes et des programmes d'assurance de la fonction publique, le taux de croissance annuel moyen de ces coûts pour le gouvernement fédéral était de 10,9 % de 2020-2021 à 2024-2025, comparativement à une fourchette de 3,0 % à 7,7 % dans les administrations canadiennes sélectionnées. Le rapport note que ces écarts peuvent refléter des différences entre les régimes et programmes d'assurance, comme « l'étendue de la couverture, les modalités de partage des coûts, les taux de cotisation des employeurs et les structures administratives ».

De plus, le comité s'est inquiété de la part importante des congés de maladie liés à la santé mentale. Les représentants du SCT ont indiqué que cette situation s'explique en partie par une meilleure reconnaissance des enjeux de santé mentale à la suite de modifications apportées au *Code canadien du travail*, qui reconnaît maintenant la santé mentale au même titre que la santé physique. Ils ont souligné

que le gouvernement demeure préoccupé par cette situation et poursuit ses efforts pour promouvoir des milieux de travail sains et sécuritaires. À cette fin, ils ont mentionné une collaboration continue avec les ministères et les organisations syndicales ainsi que la mise en place de programmes visant à sensibiliser les gestionnaires aux enjeux de santé mentale et à les aider à intervenir de façon appropriée.

Le comité demeure préoccupé par la hausse importante des coûts associés aux régimes d'assurance de la fonction publique ainsi que par la proportion élevée des congés de maladie liés à la santé mentale. Il encourage le SCT à approfondir son analyse de ces tendances, notamment en comparant la situation de la fonction publique fédérale à celle d'autres administrations publiques, afin de mieux comprendre les facteurs en cause et de déterminer les mesures les plus appropriées pour répondre à ces enjeux tout en assurant la viabilité des régimes d'assurance.

Finances Canada

Les représentants de Finances Canada ont indiqué que sur les 158,3 milliards de dollars en besoins budgétaires totaux dans le budget principal des dépenses, seuls 147,8 millions de dollars représentent des crédits votés faisant l'objet d'un examen parlementaire, le reste étant constitué de dépenses législatives. Les crédits votés demandés au budget principal des dépenses sont en baisse de 58,3 % par rapport à celles du budget principal des dépenses précédent. Cette baisse est en grande partie attribuable à un transfert non récurrent de 193,8 millions de dollars versé à Terre-Neuve-et-Labrador en 2025-2026.

Le ministère prévoit une baisse de 15,4 % de son nombre d'employés de 2024-2025 à 2028-2029, en équivalents temps plein (ETP), ce qui s'explique par les impacts de l'examen exhaustif des dépenses et l'arrivée à échéance de financement de durée limitée. Dans une réponse écrite, le ministère a précisé que le financement de l'initiative Optique des changements climatiques a pris fin; que le financement destiné à la mise en œuvre du Plan d'action fédéral pour le renforcement du commerce intérieur doit expirer à la fin de l'exercice 2026-2027; et que le financement de l'examen législatif du secteur financier sera renouvelé à un niveau inférieur.

Les membres du comité se sont inquiétés de certains changements aux indicateurs de rendement du ministère. Ainsi, l'indicateur « Pourcentage de grandes organisations internationales et d'agences de notation qui octroient une cote favorable au cadre de politique financière du Canada » ne fait plus partie du *Plan ministériel 2026-2027*.

Le ministère a indiqué avoir revu son cadre d'indicateurs en 2025 dans le but de le moderniser et le simplifier. À cette fin, le Cadre ministériel des résultats a été réorganisé, passant de sept résultats à deux résultats de base, appuyés par un

ensemble plus ciblé d'indicateurs de rendement. Plus précisément sur l'indicateur lié aux cotes favorables, le ministère juge que cet indicateur est plus applicable au niveau du programme de gestion de la dette contractée sur les marchés et des réserves étrangères, et ajouté que les indicateurs au niveau des programmes font régulièrement l'objet d'examens. Le comité considère comme important le maintien d'un indicateur lié à la crédibilité de la politique fiscale et du cadre financier du gouvernement.

Agence du revenu du Canada

L'Agence du revenu du Canada (ARC) a demandé 4,8 milliards de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une hausse de 0,3 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Son nombre d'ETP devrait passer de 53 585 en 2024-2025 à 48 807 en 2028-2029, une baisse de 8,9 %.

Le comité s'est inquiété de l'impact de ces coupures sur la qualité des services, notamment à la lumière d'un rapport d'octobre 2025 de la vérificatrice générale du Canada (*Les centres de communication de l'Agence du revenu du Canada*), qui indiquait que l'exactitude des réponses des agents de communication de l'ARC à des questions générales était de 54 % pour les entreprises et de 17 % pour les particuliers. Le ministère a indiqué que ces questions étaient d'ordre général et que le taux d'exactitude était de plus de 90 % pour les questions plus spécifiques, tout en reconnaissant ne pas être satisfait de ces résultats, et travaillant à mieux former et évaluer ses agents. Par exemple, l'ARC vérifie environ 100 000 appels par année.

Les représentants ont aussi indiqué vouloir réaliser des économies d'environ 235 millions de dollars, lesquelles proviendront principalement de deux sources : d'une part, de l'amélioration de l'efficacité des processus, en tirant parti de la technologie, en réexaminant les procédures et en les rationalisant; d'autre part, de la réduction des efforts liés à diverses mesures fiscales que le gouvernement a annulées, comme la redevance sur les combustibles, la remise sur le carbone et la taxe sur les logements sous-utilisés. Ces économies seront réinvesties dans des domaines qui génèrent des revenus, ce qui devrait, d'ici trois ans, avoir une incidence fiscale de 1,1 milliard de dollars.

Le comité s'est aussi intéressé aux sommes recouvrables liées à des prestations versées à des personnes non admissibles au versement de prestations durant la pandémie de COVID-19. L'ARC a indiqué qu'à l'automne 2025, elle avait estimé à 11 milliards de dollars les sommes à recouvrer, mais que seulement 1,5 milliard de dollars étaient recouvrables, le reste concernant des gens qui font partie de populations vulnérables. De cette somme, 600 millions de dollars ont été recouverts jusqu'à maintenant. Le comité pense que tous les efforts doivent être faits pour recouvrer les sommes qui n'auraient pas dû être versées, tout en prenant compte du coût du recouvrement de certaines sommes minimes auprès de populations vulnérables.

Services publics et Approvisionnement Canada

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a demandé 5,7 milliards de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une baisse de 19,1 % par rapport au montant du budget principal précédent. Cette baisse s'explique en partie par l'achèvement des paiements d'étapes contractuels liés à d'importantes initiatives d'infrastructures, telles que le Projet de modernisation des services énergétiques.

SPAC attribue une diminution de 97,5 millions de dollars du financement de fonctionnement à l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement. Le nombre d'ETP devrait passer de 18 916 en 2024-2025 à 12 929 en 2028-2029, une baisse de 31,7 %.

Le budget principal des dépenses prévoit aussi une diminution de 57,3 millions de dollars au programme actuel d'administration de la paye, et une augmentation de 67,6 millions de dollars afin de soutenir la poursuite d'essais et la mise sur pied du système de ressources humaines et de paye de la prochaine génération. Le comité a voulu s'assurer que les recommandations de la vérificatrice générale concernant le système de paye soient bien prises en compte dans la transition à un nouveau système. Le ministère a indiqué que des vérifications régulières étaient prévues tout au long du processus pour s'assurer que tout se déroule bien.

Le comité s'est interrogé sur la pertinence de créer l'Agence de l'investissement pour la défense, responsabilité qui était dévolue à SPAC, en collaboration avec le ministère de la Défense nationale. Les représentants de SPAC ont indiqué que le mandat, les indicateurs de rendement et le financement de l'agence étaient encore en développement. Un financement de 7,7 millions de dollars par année a été affecté dans le budget de 2025 aux opérations de l'agence au moment de sa création comme organisme de service spécial au sein de SPAC.

La nouvelle politique « Achetez canadien », administrée par SPAC, a aussi fait l'objet de nombreuses questions de la part de membres du comité. Cette politique vise à privilégier le contenu canadien dans les achats futurs du gouvernement, notamment en accordant des points pour le contenu canadien dans les appels d'offres. Les représentants ont aussi précisé que la lentille utilisée allait examiner les investissements et les emplois au Canada, et pas nécessairement la propriété des entreprises concernées. Le contenu canadien ne sera pas le seul critère utilisé, le coût, par exemple, demeurant un facteur déterminant. Jusqu'à 25 % des points pourraient être accordés à l'ampleur du contenu canadien. Les représentants ont aussi rapporté travailler sur un mécanisme d'approvisionnement qui donnerait un avantage aux petites et moyennes entreprises, afin de s'assurer que ce ne sont pas seulement les grandes entreprises qui profitent des contrats d'approvisionnement du gouvernement.

Services partagés Canada

Services partagés Canada (SPC) a demandé 2,2 milliards de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une baisse de 5,9 % comparativement au budget principal des dépenses précédent. La diminution découle de l'examen exhaustif des dépenses et des modifications apportées aux profils de financement pluriannuels, notamment la suppression progressive des financements à durée déterminée approuvés les années précédentes.

Les représentants de SPC ont indiqué que le budget principal des dépenses comprend une demande de financement de 101,4 millions de dollars qui sera affecté au soutien aux services de technologies de l'information de base dans l'ensemble des ministères, et à un projet visant à automatiser et à accélérer une grande partie du processus de surveillance de la sécurité.

Au sujet de la souveraineté numérique, soit la capacité d'un état à protéger et gouverner ses propres outils, données et infrastructures numériques, les représentants de SPC ont indiqué que seule une infime partie des données était hébergée à l'étranger.

Les représentants de SPC ont aussi appris au comité qu'ils travaillaient au déploiement au printemps 2026 de leur outil d'intelligence artificielle (IA) générative, CANChat, une plateforme sécurisée destinée aux fonctionnaires qui favorise la productivité tout en garantissant que les données restent au Canada et sont hébergées sur une infrastructure agréée par le gouvernement.

Par ailleurs, le SCT a préparé une *Directive sur la prise de décisions automatisée* et un *Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative*, qui s'appliquent à l'ensemble des ministères. La majorité des ministères font appel à l'expertise et aux connaissances de SPC pour tirer parti des fonctionnalités de l'IA. Le ministère a collaboré avec le dirigeant principal de l'information du SCT pour mettre au point un plan d'action relatif à l'IA. Le comité note que SPC devait lui envoyer ce plan d'action et d'autres informations touchant les fournisseurs du gouvernement en ce qui concerne la cybersécurité et qu'en date du 2 octobre 2026, il ne l'avait toujours pas fait. Le comité enjoint SPC à le faire immédiatement et à continuer à surveiller assidûment les derniers développements liés à l'IA et les dangers liés à son utilisation, en ce qui concerne les failles de cybersécurité et la protection des renseignements personnels.

Innovation, Sciences et Développement économique

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2026-2027*, Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) a demandé 139,3 millions de dollars en rajustements, dont 135,5 millions de dollars pour les subventions et contributions et 3,8 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement.

Le comité a entre autres appris que la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat et le Programme de développement des petites entreprises et de l'entrepreneuriat, dont le financement se terminait le 31 mars 2026, ont été renouvelés, pour cinq et deux ans respectivement. En réponse à une question portant sur l'existence d'indicateurs mesurant la performance de ces programmes plutôt que les activités qu'ils financent, les représentants d'ISDE ont indiqué être en train de développer des indicateurs de succès à long-terme des entreprises financées par ces programmes.

Le comité s'est aussi préoccupé de savoir si les investissements en innovation d'ISDE, notamment dans le domaine de l'IA, aident à l'avancement des objectifs de développement durable. Les représentants du ministère ont donné l'exemple de la Supergrappe des océans du Canada, qui cherche entre autres à accélérer la commercialisation de solutions dans les domaines de la transition énergétique et la sécurité alimentaire. Dans une réponse écrite, ISDE a aussi indiqué veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte du processus d'évaluation environnementale et économique stratégique du gouvernement du Canada.

Les représentants d'ISDE ont aussi interprété le haut taux de satisfaction de la clientèle à leurs programmes, notamment ceux liés à la propriété intellectuelle, comme signifiant qu'ils sont utiles et contribuent à davantage d'innovation et potentiellement à l'amélioration de la productivité canadienne.

Le comité s'est aussi enquis des programmes d'ISDE en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle. Dans une réponse écrite, ISDE a présenté ses trois principaux programmes dans le domaine, soit Élever la PI, le Programme sur le Collectif de brevets, et Assistance PI. Les critères d'admissibilité varient d'un programme à l'autre; il peut s'agir de conseils ou d'aide financière. Des ententes de financement peuvent parfois comprendre des clauses de mesures correctives, comme le remboursement des fonds, en cas de non-respect des ententes, comme lorsque la propriété intellectuelle est rachetée par des entreprises étrangères.

Sécurité et justice

Sécurité publique Canada

Le ministère de la Sécurité publique a demandé 2,2 milliards de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une hausse de 4,2 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Le ministère prévoit que le nombre total d'ETP devrait passer de 1 851 en 2025-2026 à 1 188 en 2028-2029, en raison de l'examen exhaustif des dépenses et de la fin prévue de certains programmes en 2026-2027 et 2027-2028.

Le comité s'est inquiété de la hausse importante des contributions versées aux provinces à titre d'aide financière en cas de catastrophes naturelles, qui sont

passées de 343 millions de dollars en 2024-2025 à 616 millions de dollars en 2025-2026, puis à 1,1 milliard de dollars en 2026-2027. Les représentants du ministère ont indiqué que les montants versés une année donnée pouvaient servir à compenser les provinces pour des années antérieures; de plus, le programme comprend un volet pour encourager les provinces à investir dans la prévention et à accroître leur résilience. Un montant de 3,9 millions de dollars a aussi été ajouté au *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2026-2027* pour améliorer la résilience aux inondations. Ce financement a deux composantes, soit la mise en place d'une ressource numérique de sensibilisation aux risques d'inondation, et le développement d'options de politiques concernant un programme d'assurance contre les inondations.

Les questions du comité lors des réunions sur les budgets principal et supplémentaire des dépenses ont permis de mieux comprendre les fonds alloués à certains programmes du ministère et les différences entre ces programmes ayant un nom semblable :

- 9,7 millions de dollars au budget principal des dépenses et 10,8 millions de dollars au budget supplémentaire des dépenses sont alloués au **Fonds pour la résilience communautaire**. Ce programme appuie les priorités du Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence en fournissant de l'aide financière afin d'appuyer les programmes et la recherche en matière de lutte contre la radicalisation menant à la violence. Les sommes octroyées au budget supplémentaire visent à accroître la formation donnée dans les collèges de police au Canada sur les crimes haineux.

- 54,4 millions de dollars au budget supplémentaire des dépenses sont alloués au **Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires**, qui venait à terme le 31 mars 2026**.** Son objectif est d'appuyer les municipalités et les gouvernements autochtones dans leurs efforts pour lutter contre la prévalence des armes à feu et des gangs. Il existe 88 accords de contribution en vigueur avec les municipalités, les organismes autochtones et le Québec.

- 60,5 millions de dollars au budget principal des dépenses sont alloués à l'**Initiative pour des communautés plus sûres** (appelée **Stratégie nationale pour la prévention du crime** dans le Plan ministériel qui accompagne le budget principal des dépenses), qui comprend le **Programme pour la sécurité communautaire du Canada**. Ce programme, dont le budget est d'environ 12 millions de dollars, a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre de projets visant à aider les collectivités ayant un passé avéré de victimes de crimes motivés par la haine en prenant des mesures pour améliorer la sécurité de leurs lieux de rassemblement communautaires. Le comité s'inquiète des effets de la baisse des dépenses prévues pour la Stratégie nationale pour la prévention du crime, qui passent de 62,1 millions de dollars en 2025-2026 à

60,5 millions de dollars en 2026-2027. Il suivra de près l'évaluation du Programme pour la sécurité communautaire du Canada, prévue en 2027-2028.

Le comité a aussi appris que dans le cadre du Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut, un peu plus de 38 000 participants (particuliers seulement) avaient déclaré 67 221 armes. Le programme a été fermé, puis rouvert depuis le 23 avril 2026, jusqu'à la fin de la période d'amnistie et est maintenant ouvert aux entreprises. La collecte et la destruction des armes sont en cours. Un montant de 64,8 millions de dollars est prévu au budget principal des dépenses, auquel s'est ajoutée depuis la somme de 203,2 millions de dollars au budget supplémentaire des dépenses, ce qui comprend 48,9 millions de dollars aux municipalités et aux services de police pour les appuyer dans le cadre de la collecte des armes à feu. Les représentants du ministère ont aussi indiqué avoir organisé des collectes mobiles lorsque le ministère était incapable d'établir une entente avec certains services de police ou municipalités.

Les représentants du ministère ont aussi expliqué que pour les 36 services de police autochtones à travers le pays, les coûts sont directement subventionnés par les provinces et Sécurité publique Canada. Les coûts sont assumés à 52 % par le gouvernement fédéral et à 48 % par les gouvernements provinciaux.

Le comité a aussi été préoccupé de savoir que le Programme de coopération en matière de sécurité avait un budget de seulement 3,2 millions de dollars, ce qui a permis, en 2025-2026, de financer une vingtaine de projets, alors que 590 demandes avaient été présentées.

Justice Canada

Justice Canada a demandé 1,1 milliard de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une baisse de 0,1 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Des réductions de dépenses de 43,5 millions de dollars suivant l'examen exhaustif des dépenses devraient entraîner une diminution d'environ 234 du nombre d'ETP d'ici 2028-2029.

En réponse à une question sur le montant prévu aux contributions pour l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, qui augmente de 83,1 millions de dollars en 2025-2026 à 130 millions de dollars en 2026-2027, les représentants de Justice Canada ont indiqué que les parties prenantes, les provinces et les territoires lui ont fait savoir qu'un soutien additionnel était nécessaire pour aider les immigrants et les réfugiés à s'y retrouver dans les procédures juridiques. On peut aussi assister à une augmentation du nombre de personnes qui contestent diverses décisions qui ont été prises au sein du système d'immigration.

Concernant les arriérés dans le traitement des dossiers des immigrants et des réfugiés, le ministère a reconnu l'existence d'arriérés et indiqué que le gouvernement augmente son soutien aux provinces et aux territoires dans ce domaine.

Le comité s'est aussi inquiété de certains résultats dans les indicateurs de rendement du ministère. Ainsi, le pourcentage de la population canadienne ayant une confiance modérée ou élevée que le système de justice pénale est juste était de 51 % en 2024-2025. La même année, 59 % de la population canadienne avait une confiance modérée ou élevée que le système de justice pénale était accessible. Dans les deux cas, la cible du ministère était de 70 %. Les représentants du ministère ont reconnu que la situation était préoccupante. Ils ont dit que l'adoption des projets de loi C-9, C-14, C-16 et C-22 pourrait améliorer la situation. Le ministère travaille aussi avec Statistique Canada pour améliorer les données afin de mieux comprendre les raisons de cette confiance faible, notamment les délais dans le système de justice, les récidives et le taux de criminalité.

Le comité était aussi préoccupé de savoir que des fonds de 25,9 millions de dollars liés à la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe apparaissaient comme du financement qui prend fin dans le budget principal des dépenses. Les représentants de Justice Canada ont indiqué que ces sommes pourraient être octroyées dans le budget supplémentaire des dépenses. En fait, un montant de 21,3 millions de dollars a été octroyé à cette fin dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2026-2027,* y compris un montant de 6,5 millions de dollars est prévu pour le Fonds d'aide aux victimes, qui était aussi l'objet de préoccupations de la part du comité.

Gendarmerie royale du Canada

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a demandé 5,5 milliards de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une hausse de 2,8 % par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Le comité s'est préoccupé de l'augmentation des paiements liés aux prestations d'invalidité et soins de santé pour les membres de la GRC, qui devraient passer de 947 millions de dollars en 2024-2025 à 1 160 millions de dollars en 2026-2027, une augmentation de 22,4 % en deux ans. Dans une réponse écrite, la GRC a indiqué que ses « programmes sont axés sur la prévention des blessures et des maladies, le suivi et la surveillance de la santé, la gestion des incapacités et les mesures d'adaptation liées à tous les motifs de discrimination interdits prévus par la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ». Cette réponse contient aussi d'autres détails sur le nombre de prestataires.

En réponse à une question sur la protection des institutions religieuses, les représentants de la GRC ont indiqué qu'il est difficile d'établir quelles sommes leur

sont consacrées, étant donné que plusieurs programmes de la GRC et plusieurs corps policiers y travaillent. Les menaces contre les institutions religieuses demandent une réponse plus large pour améliorer la cohésion sociale.

Au sujet du protocole d'entente entre la Chine et le Canada, les représentants de la GRC n'ont pu donner beaucoup de détails au comité, mais il s'agit d'une nouvelle version d'un protocole signé en 2010. Il concerne principalement l'échange et la communication de renseignements. Il comprend aussi des dispositions sur les demandes de renseignements et les coûts liés aux enquêtes conjointes.

Le comité s'est aussi intéressé aux services de police dans les communautés autochtones. Les représentants de la GRC ont expliqué que plusieurs intervenants se partagent ces responsabilités financières, que ce soit le ministère de la Sécurité publique, la GRC, les provinces, ou les communautés elles-mêmes. Le budget principal des dépenses comprend 41 millions de dollars attribués à la GRC pour les services de police autochtones, mais selon une réponse écrite de la GRC, « ces chiffres ne représentent pas les coûts totaux de la prestation des services de police autochtones par la GRC, car ces mêmes services s'appuient sur un soutien supplémentaire de la GRC et d'autres services partagés au sein du gouvernement du Canada ».

En réponse à une question sur la mise sur pied d'une base de données centralisée par la GRC, une réponse écrite a été fournie et a indiqué que « la modernisation du [Centre d'information de la police canadienne] prendra du temps et nécessitera des investissements sur plusieurs années pour la transformation des activités et des processus, les technologies de l'information et la formation, entre autres ».

Enfin, le comité s'est inquiété du possible manque de ressources pour contrer les nouvelles technologies utilisées par les trafiquants et les terroristes. Les représentants de la GRC ont souligné qu'il est important de s'adapter rapidement aux changements et de mieux collaborer entre les services de police, plutôt que de travailler chacun de son côté.

Service correctionnel Canada

Service correctionnel Canada (SCC) a demandé 3,7 milliards de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une hausse de 3,2 % par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Le comité s'est inquiété de certaines coupures à des postes de bibliothécaires et à la formation offerte aux détenus par le cégep Marie-Victorin. Les représentants de SCC ont indiqué travailler avec ce cégep à offrir un modèle qui pourrait s'étendre à l'ensemble du Québec, plutôt que seulement aux établissements de Joliette et Cowansville. Ils ont aussi expliqué que plusieurs établissements n'avaient pas de bibliothécaires, mais offraient quand même de nombreux services en ligne

accessibles aux détenus. Le comité tient à souligner l'importance qu'il accorde à la formation et l'éducation dans la réinsertion des détenus.

Le comité a aussi relevé les conclusions du Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada qui, dans son *Rapport annuel 2024-2025*, indiquait : « [l]'annonce d'une installation de remplacement de 1,3 milliard de dollars pour le Centre régional de traitement – Atlantique (Centre de rétablissement Shepody) est, à notre avis, une profonde mauvaise affectation des ressources. Plutôt que d'investir dans un autre établissement interne du SCC, le gouvernement du Canada aurait dû demander au SCC de s'associer aux systèmes de santé provinciaux pour élargir l'accès à des lits psychiatriques sûrs au sein de la collectivité ». Dans une réponse écrite, le SCC a indiqué que le ministère demeurait déterminé « à établir des partenariats mutuellement bénéfiques et […] explorer des possibilités avec divers partenaires et intervenants, y compris les hôpitaux provinciaux ».

De plus, le comité a appris que SCC investira dans des technologies novatrices afin de mieux intervenir contre les menaces posées par des drones et l'introduction d'objets interdits. Le SCC entame aussi un programme pilote visant l'utilisation de technologies de brouillage. Le ministère effectue aussi une évaluation et une collecte constantes d'informations concernant le personnel qui introduirait potentiellement des objets interdits.

Autres organisations

Dans le cadre de son étude, le comité a également pu questionner les organisations suivantes :

- Les représentantes de la **Commission du droit du Canada** (CDC) ont présenté leur organisation, qui a été formée à nouveau en 2023 après avoir existé de 1997 à 2006, et auparavant de 1971 à 1992 sous le nom de la Commission de réforme du droit du Canada. Avec des dépenses budgétaires de 3,2 millions de dollars, la CDC a pour mandat formel de tenir compte de l'évolution des besoins de la société canadienne par l'étude, l'examen et le développement novateur du droit et des systèmes juridiques du Canada.

- Les représentants du **Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs** ont parlé de leur mandat, qui est de doter 15 tribunaux administratifs, commissions et conseils des installations et du soutien dont ils ont besoin pour offrir à la population canadienne une justice équitable, impartiale et efficace. L'organisme se prépare à appuyer plus d'organisations, comme le Tribunal de la protection de l'environnement du Canada et possiblement des tribunaux territoriaux.

Santé et affaires sociales et autochtones

Instituts de recherche en santé du Canada

Au niveau des crédits votés, les Instituts de recherche en santé (IRSC) ont demandé 1,5 milliard de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une hausse de 8,2 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. En 2025-2026, les IRSC avaient reçu 76,5 millions de dollars au crédit 1, dépenses de fonctionnement. En 2026-2027, ce montant est de 76,6 millions de dollars. Les représentants des IRSC ont indiqué au comité que le budget de 2025 a été établi de manière à limiter à 2 % les cibles de réduction des dépenses pour les trois organismes subventionnaires fédéraux, dont font partie les IRSC. Au moment de leur comparution, le 28 avril 2026, une version révisée de la proposition de dépenses des IRSC était entre les mains du Conseil du Trésor.

Les représentants des IRSC ont présenté leur approche pour que la recherche en santé canadienne soit concurrentielle à l'échelle internationale et pour répondre aux conclusions de l'audit interne intitulé *Audit de la conception et de l'exécution des possibilités de financement*. Les IRSC ont revu leur mode de financement pour que les petits projets soient suivis d'initiatives plus importantes.

Selon les représentants des IRSC, il manque d'investissements dans la commercialisation. L'accès, la coordination et les investissements ne sont pas alignés avec les infrastructures. Les manques se situent dans les incitatifs d'investissement au Canada plutôt qu'à l'étranger. Ils ont aussi parlé du manque de protection de la propriété intellectuelle, et du manque d'appui à la recherche translationnelle, c.-à-d. la transformation de découvertes scientifiques en applications médicales concrètes.

Le comité s'est aussi intéressé aux investissements des IRSC dans la recherche sur les dépendances, notamment aux opioïdes et sur les effets des adultérants comme la xylazine. Dans une réponse écrite, les IRSC ont indiqué avoir investi 106,1 millions de dollars de 2020-2021 à 2024-2025 sur la consommation d'opioïdes. De plus, plusieurs projets s'intéressent aux effets de la xylazine.

De plus, le comité s'est inquiété de la représentation du Nouveau-Brunswick au sein des IRSC et dans ses investissements; et de la question des risques liés à la collaboration avec des institutions chinoises. Dans les deux cas, les représentants ont indiqué être conscients de la situation et travailler à l'améliorer.

Santé Canada

Lors de la comparution des représentants de Santé Canada, le comité a de nouveau abordé la question au Régime canadien de soins dentaires (RCSD). Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2026-2027*, Santé Canada a demandé 148,7

millions de dollars destinés au RCSD. Les représentants du ministère ont fait savoir que le montant de 148,7 millions de dollars demandé dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2026-2027* doit servir à la mise en œuvre et à l'administration du RCSD, notamment à la vérification des demandes et la détermination de l'admissibilité, et non au versement de prestations aux fournisseurs de soins buccodentaires.

Le comité a également interrogé les représentants du ministère concernant les prévisions de dépenses pour le RCSD. Ils ont indiqué que les dépenses prévues pour les prestations du RCSD s'élèvent à 3,4 milliards de dollars en 2026-2027 et devraient se situer entre 3,4 et 3,9 milliards de dollars par année au cours des cinq prochaines années. Les prévisions initiales ont été revues à la hausse en raison d'une demande supérieure aux attentes, notamment en 2025-2026, lorsque le financement prévu de 2,9 milliards de dollars a été augmenté de 1,6 milliard de dollars dans le budget supplémentaire des dépenses (B). À ce moment, les représentants de Santé Canada avaient expliqué que cette situation était due au fait que de nombreuses personnes devenues admissibles au programme n'avaient pas consulté de professionnels de la santé bucco-dentaire depuis des années pour des raisons financières. Étant donné que le régime est encore récent, Santé Canada continue de suivre l'évolution de la demande et travaille avec le Bureau de l'actuaire en chef afin d'actualiser ses prévisions et d'ajuster le financement au besoin.

Alors que le RCSD est en train de devenir l'un des plus grands programmes sociaux fédéral, le comité est préoccupé par la fiabilité des prévisions de dépenses pour ce programme. De plus, le comité a constaté un manque de transparence dans la présentation des crédits liés au RCSD dans le Budget principal des dépenses. Étant donné que ces sommes constituent une part importante des crédits votés de Santé Canada, le comité estime que les parlementaires devraient disposer d'une information claire et facilement repérable sur les montants prévus afin de pouvoir exercer pleinement leur rôle de surveillance et d'autorisation des dépenses publiques. Le comité va continuer de suivre de près l'évolution des coûts associés à ce régime.

Agence de la santé publique du Canada

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a demandé 1,5 milliard de dollars en dépenses budgétaires au budget principal des dépenses, une baisse de 16,9 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. En 2024-2025, les dépenses réelles en vertu des crédits votés budgétaires ont été de 1,4 milliard de dollars. Au cœur de la pandémie de COVID-19 en 2021-2022, elles étaient de 8,6 milliards de dollars. Avant la pandémie, en 2018-2019, elles étaient de 637 millions de dollars. À ce sujet, les représentants de l'ASPC ont indiqué avoir plus d'employés qu'avant la pandémie, car des fonctions supplémentaires se sont ajoutées aux responsabilités de l'Agence. Ils ont ajouté avoir mis en place davantage d'outils numériques et d'autres outils pour appuyer l'agence à l'avenir.

Concernant la pandémie d'Ebola en cours en Afrique, les représentants de l'ASPC ont souligné que le laboratoire de l'Agence a produit le premier vaccin contre le virus et travaille actuellement à la mise au point d'une nouvelle version du vaccin qui sera efficace contre la souche responsable de l'éclosion actuelle. Ils ont aussi indiqué n'avoir aucune crainte que l'Ebola soit le type de maladie infectieuse pouvant provoquer une pandémie mondiale ou une épidémie majeure ou importante au Canada.

Parmi les préoccupations de l'ASPC se trouvent l'augmentation des cas de VIH et de tuberculose, qui touchent plus fréquemment des groupes particuliers, notamment les communautés noires et autochtones et les nouveaux arrivants au Canada. L'ASPC surveille activement d'autres virus comme le hantavirus. Une autre préoccupation concerne l'augmentation de la résistance aux antimicrobiens. L'ASPC mène un projet pilote pour améliorer l'accès aux médicaments antimicrobiens prioritaires pour la population canadienne grâce à des mesures incitatives axées sur les résultats.

Les membres du comité se sont montrés préoccupés par les baisses prévues au financement de certains programmes :

- Les subventions et contributions au programme de Prévention des violences familiales passeront de 19,5 millions de dollars en 2025-2026 à 15,5 millions de dollars en 2026-2027, puis à 14,5 millions de dollars à partir de 2027-2028;

- les contributions à la ligne d'aide en cas de crise du suicide 9-8-8 passeront de 75,6 millions de dollars en 2025-2026 à 59,3 millions de dollars en 2026-2027 et 2027-2028, puis à 4,3 millions de dollars en 2028-2029;

- les contributions à l'organisme Jeunesse, J'écoute seront de 2,5 millions de dollars en 2026-2027, puis cesseront l'année suivante.

Au cours de la réunion et dans une réponse écrite, l'ASPC a indiqué qu'un financement temporaire de 22,1 millions de dollars sur cinq ans au programme de Prévention des violences familiales avait été octroyé en 2021 et était maintenant arrivé à terme; que la ligne d'aide en cas de crise du suicide 9-8-8 était un programme durable, qui allait être renouvelé à partir de 2028-2029; et que le financement à Jeunesse, J'écoute était un financement temporaire 2,5 millions de dollars par année pendant trois ans, pour stabiliser les opérations de l'organisme, et qui prenait fin en 2026-2027. Le comité est tout de même inquiété par les réductions au financement de ces organismes et ces programmes qui jouent un rôle primordial.

L'ASPC a aussi demandé 54,4 millions de dollars au budget supplémentaire des dépenses, dont 43,6 millions de dollars pour prolonger la préparation en cas de pandémie de grippe, 5 millions de dollars pour soutenir la campagne de publicité sur

la vaccination des enfants et 3 millions de dollars pour soutenir l'initiative « Faisons bouger les choses » de ParticipACTION.

Emploi et Développement social Canada

Le comité a interrogé les représentants d'EDSC à propos de l'intégration du programme de la Sécurité de vieillesse vers une nouvelle plateforme technologique, le système Cúram. Ceux-ci ont expliqué que ce système s'inscrit dans le Programme de modernisation du versement des prestations (MVP), un programme à fonds réservés et à affectation spéciale faisant l'objet d'une surveillance importante. Ils ont précisé que le MVP ne concerne pas uniquement la Sécurité de la vieillesse, mais comprend également des volets liés au Régime de pensions du Canada, à l'assurance-emploi ainsi qu'à la migration de centres d'appels. Ils ont dit que le projet lié à la Sécurité de la vieillesse a coûté environ 633 millions de dollars, soit moins que le budget initialement prévu. Selon eux, le nouveau système, mis en œuvre en mars 2025 et intégrant 7,4 millions de personnes âgées, fonctionne de manière continue sans interruption et permet le versement mensuel de prestations à 7,7 millions de personnes, tout en améliorant l'automatisation de leurs opérations.

Le comité prend note des explications fournies par les représentants d'EDSC concernant le MVP. Le comité demeure toutefois préoccupé par les problèmes récents que ce système a connus ainsi que par les difficultés rencontrées dans le cadre d'autres projets informatiques gouvernementaux de grande envergure. Compte tenu de l'importance des programmes qui devront encore être transférés vers le nouveau système et des conséquences potentielles qu'un échec pourrait avoir sur le versement des prestations aux Canadiens, le comité note qu'il est primordial d'assurer d'un suivi rigoureux des coûts, des échéanciers et du déploiement de la MVP afin d'éviter la répétition des erreurs observées dans le passé.

En 2021, le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler avec les provinces et les territoires pour appuyer un système pancanadien d'apprentissage et de garde de jeunes enfants et de fournir un financement de 35 milliards de dollars de 2021-2022 à 2025-2026 à cette fin. Le gouvernement avait comme cible de réduire les frais moyens à 10 dollars par jour, ainsi que de créer 250 000 places réglementées d'ici le 31 mars 2026.

Les représentants d'EDSC ont indiqué que l'objectif de créer 250 000 places réglementées demeure en bonne voie d'être atteint d'ici le 31 mars 2026, malgré certains défis; les rapports des provinces et territoires sur l'exercice 2025-2026 sont attendus d'ici l'automne et permettront de déterminer si l'objectif a été atteint. Ils ont également expliqué que l'atteinte de l'objectif moyen de services de garde à 10 $ par jour devait se faire en deux étapes : une réduction de 50 % des frais, suivie de l'atteinte d'une moyenne de 10 $ par jour d'ici la fin de l'exercice 2025-2026. Ils ont affirmé que toutes les provinces et tous les territoires ont respecté l'objectif de

réduction de 50 % dans les délais prévus. Selon eux, plusieurs d'entre elles affichent déjà des frais moyens inférieurs à 10 $ par jour, tandis que d'autres éprouvent davantage de difficultés à atteindre cette cible. Ils ont souligné que les provinces et territoires continuent de collaborer avec le gouvernement fédéral afin de relever les défis liés à la viabilité du programme et de progresser vers la réalisation de cet engagement.

Dans son audit de performance sur le système pancanadien d'apprentissage et de garde de jeunes enfants publié en 2025, la vérificatrice générale du Canada a notamment recommandé à EDSC de travailler avec « les gouvernements provinciaux et territoriaux pour obtenir des renseignements comparables sur le rendement afin de compiler les résultats avec exactitude et d'évaluer efficacement les résultats du système. »

Sur cette question, les représentants du ministère ont dit que les provinces et les territoires doivent rendre compte au gouvernement fédéral d'un ensemble commun d'indicateurs dans le cadre du système. Ils ont toutefois souligné que certaines différences de terminologie entre ces administrations pouvaient compliquer la comparaison des données. Afin d'assurer une meilleure cohérence, un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les données a été mis sur pied pour élaborer des définitions communes. Selon eux, ce groupe de travail favorise la collecte de données comparables et utiles pour les gouvernements comme pour les parents.

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le comité constate que des défis importants demeurent, notamment les pressions exercées par la hausse des coûts d'exploitation sur les fournisseurs de services de garde et l'écart qui subsiste entre le nombre de places subventionnées disponibles et la demande des familles. Le comité encourage le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ainsi que les autres acteurs du réseau à poursuivre leur collaboration, notamment en ce qui a trait à la qualité et la comparabilité des données, afin de trouver des solutions durables à ces défis et d'assurer la pérennité du système à long terme.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Dans le budget principal des dépenses, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a demandé 4,3 milliards de dollars en dépenses budgétaires, ce qui représente une baisse de 14,3 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Les représentantes d'IRCC ont expliqué que la diminution importante des autorisations budgétaires du ministère pour 2026-2027 est principalement attribuable à la réduction des cibles d'immigration prévues dans les plus récents plans des niveaux d'immigration. Elles ont indiqué que le plan présenté pour 2026-2028 prévoit une baisse des admissions de résidents permanents et temporaires, ce qui entraîne une diminution correspondante du financement du ministère, tant pour ses activités de fonctionnement que pour les services d'établissement destinés aux

nouveaux arrivants. Elles ont également précisé qu'une partie de la réduction découle de l'examen exhaustif des dépenses, dans le cadre duquel IRCC a proposé des réductions ciblées tout en cherchant à maintenir les services essentiels.

En ce qui a trait aux arriérés de traitement dans certaines catégories d'admissions, elles ont précisé que cette situation est principalement liée aux plafonds d'admission établis dans les plans des niveaux d'immigration plutôt qu'à une incapacité de traitement. Selon elles, de nombreuses personnes ont déjà présenté une demande et attendent d'être admises lorsque des places deviendront disponibles. Elles ont ajouté que le ministère a atteint les objectifs fixés dans le plan de 2025 et qu'il poursuit maintenant la mise en œuvre du plan de 2026.

Le comité reconnaît qu'une diminution des autorisations budgétaires d'IRCC est cohérente avec la réduction des cibles d'immigration annoncées dans les plus récents plans des niveaux d'immigration. Toutefois, le comité estime que l'ampleur des réductions prévues est préoccupante. Il souligne l'importance de s'assurer qu'elles ne nuisent ni à l'efficacité du système de sélection et de traitement des demandes d'immigration, ni à la qualité du soutien offert aux nouveaux arrivants.

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2026-2027*, IRCC a demandé 68,9 millions de dollars pour la mise en œuvre de la phase 3 du programme de modernisation de la plateforme numérique. Les représentantes d'IRCC ont fait le point sur l'avancement de ce programme. Elles ont expliqué que la modernisation de la plateforme numérique est une vaste initiative amorcée en 2022 et dont l'achèvement est prévu vers 2030. Elles ont indiqué que la première phase du programme comprend plusieurs projets visant à améliorer l'expérience des clients, dont un nouveau compte en ligne déjà offert à certains usagers, ainsi qu'une nouvelle plateforme de gestion des demandes de renseignements, dont le déploiement est en cours. Elles ont également mentionné qu'un projet pilote sur les visas numériques, réalisé entre novembre et février, a permis de valider la technologie et s'est conclu positivement, les travaux se poursuivant maintenant en vue d'un déploiement à plus grande échelle. Compte tenu de l'ampleur de cette initiative, de son échéancier s'échelonnant jusqu'en 2030, le comité continuera d'assurer un suivi étroit de son déploiement, de ses échéanciers et de l'évolution de ses coûts afin de s'assurer de la une gestion rigoureuse des fonds publics.

L'IRCC a également demandé 4 millions de dollars pour une campagne publicitaire liée à la Stratégie d'attraction des talents dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses (A). Les représentantes d'IRCC ont indiqué que cette campagne vise à attirer des travailleurs hautement qualifiés dans des secteurs où les besoins de main-d'œuvre sont importants, tout en respectant les cibles établies dans le Plan des niveaux d'immigration. Elles ont précisé que cette stratégie repose sur des programmes ciblés, notamment pour certains professionnels, chercheurs et étudiants aux cycles supérieurs, chacun étant assorti de ses propres normes de service et délais de traitement, qui sont actuellement respectés.

Services aux Autochtones Canada

Lors de la comparution des représentants de Services aux Autochtones Canada (SAC), le comité les a de nouveau interrogés sur l'enjeu de la transparence financière et l'application de la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*, rappelant que l'application de cette dernière a été suspendue en 2015 et qu'une décision récente de la Cour fédérale[1] a ordonné à SAC de communiquer les documents financiers d'une Première Nation à un membre d'une communauté.

Les représentants de SAC ont indiqué que le ministère publie maintenant les états financiers des Premières Nations lorsqu'il les reçoit et que les accords de financement conclus avec les communautés comportent des exigences en matière de reddition de comptes financières. De plus, ils ont affirmé que le ministère examine étroitement la façon dont il entend procéder à l'avenir concernant l'application de la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*.

Compte tenu de l'ampleur des fonds publics administrés par SAC, le comité réitère l'importance de la transparence financière et la reddition de comptes des Premières Nations, afin d'assurer la confiance du public et des membres des communautés. Le comité continue d'encourager le ministère à adopter une approche proactive afin de faciliter un accès clair et opportun aux états financiers des Premières Nations.

Autre organisation

Dans le cadre de son étude, le comité a également pu questionner les représentantes de **Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada**, qui ont informé le comité de la planification du ministère concernant les règlements de revendications particulières de la mise en œuvre des réductions prévues dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

Défense et affaires internationales

Défense nationale

Le ministère a demandé 48,4 milliards de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une hausse de 42,7 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Dans le budget supplémentaire des dépenses, le ministère a demandé 1,1 milliard de dollars, dont 830 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement, 245 millions de dollars pour les dépenses en capital et 5 millions de dollars pour les subventions et contributions.

[1] *McCarthy v. Canada (Indigenous Services)*, 2025 FC 1843, Cour fédéral, 20 novembre 2025 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Les représentants du ministère ont expliqué avoir dépensé presque l'entièreté des autorisations reçues en 2025-2026 afin d'atteindre l'ancienne cible de l'OTAN de 2 % du PIB consacré aux dépenses militaires. En fait, le montant demandé au budget principal des dépenses 2026-2027 n'est que 5 % supérieur aux dépenses réelles de 2025-2026, et le ministère s'attend à recevoir d'autres autorisations dans les budgets supplémentaires subséquents. Dans une réponse écrite, le ministère a confirmé des dépenses totales en défense pour le Canada de 65,9 milliards de dollars en 2025-2026. Ce chiffre correspond à 2,03 % du PIB canadien en 2025.

Au sujet des nouvelles cibles de l'OTAN de 3,5 % du PIB consacré aux capacités militaires de base, et jusqu'à 1,5 % du PIB consacré aux activités auxiliaires de défense et à la sécurité, le comité a cherché à mieux comprendre comment ces dépenses seraient atteintes et comment les pays de l'OTAN coordonnaient leurs activités pour s'assurer que les besoins particuliers de chaque pays soient comblés.

Une grande partie des discussions a tourné autour de la Stratégie industrielle de défense du Canada, lancée en février 2026, qui vise à renforcer la souveraineté nationale et réduire la dépendance envers les fournisseurs étrangers. Les membres du comité ont souligné l'importance d'un approvisionnement local visant les entreprises de toutes tailles offrant une variété de produits et services, et de développer une main-d'œuvre ayant des compétences uniques.

Au sujet de l'impact des changements climatiques sur les activités du ministère, leurs représentants ont indiqué que la situation change les fondements de la défense canadienne et l'orientation de ses investissements, ce qui nécessite la compréhension de l'environnement, sa surveillance et le soutien aux populations qui vivent dans le Nord.

Les discussions ont aussi porté sur certains aspects oubliés de la défense, comme le rôle des petites missions comme celle au Kosovo, qui touche à sa fin au profit de celle en Lettonie; et celui des 5 000 Rangers canadiens, qui englobe la surveillance, la recherche, le sauvetage ainsi que l'entraînement des Forces armées canadiennes. Une réponse écrite a aussi permis de mieux comprendre la Stratégie de la Défense sur le climat et la durabilité et l'initiative à long terme de maintien des infrastructures.

Anciens combattants Canada

Anciens combattants Canada (ACC) a demandé 8,1 milliards de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une hausse de 4,4 % par rapport au budget principal précédent. Les représentants d'ACC ont indiqué que le budget principal des dépenses ne tient pas compte des nouveaux fonds annoncés dans le budget de 2025. Le nombre d'ETP devrait passer de 3 771 en 2024-2025 à 2 969 en 2028-2029, une baisse de 21,3 %. Cependant, les représentants d'ACC ont aussi

indiqué que certaines ressources temporaires pourraient devenir permanentes prochainement; à ce moment, les plans seront mis à jour.

Le comité s'est interrogé sur le long laps de temps qu'il a fallu pour mettre en œuvre le projet de monument commémoratif aux anciens combattants de l'Afghanistan. Les représentants d'ACC ont indiqué que la construction allait commencer au printemps ou à l'été 2026 et se terminer en 2028.

Les représentants d'ACC ont aussi parlé du Programme de réadaptation de la Prestation de remplacement du revenu. Dans le cadre de ces programmes, les personnes peuvent gagner jusqu'à 20 000 $ avant que des montants soient déduits de la prestation de remplacement du revenu. Cette prestation est offerte aux personnes qui participent au programme de réadaptation ou dont la capacité de gain est diminuée à vie. Elle équivaut à 90 % du revenu que la personne touchait au moment de quitter les Forces armées canadiennes.

Les représentants d'ACC ont aussi discuté des résultats de la Stratégie pour l'emploi. Par exemple, ACC a dénombré 7 100 inscriptions et plus de 400 présentations d'employeurs dans le cadre de leurs webinaires de l'emploi et salons de l'emploi en ligne. En outre, au cours de cette période, quelque 6 600 membres du groupe LinkedIn Embauchez un vétéran ont communiqué avec plus de 600 représentants d'employeurs.

Affaires mondiales Canada

Lors de sa comparution, la représentante d'Affaires mondiales Canada (AMC) a parlé de la mise en œuvre des réductions prévues au titre de l'examen exhaustif des dépenses. Par exemple, pour les services consulaires, elle a noté que cela passerait par un accent accru sur la prestation de services numériques, notamment pour les transactions routinières, ce qui favoriserait le regroupement de bureaux dans certaines régions.

En ce qui concerne le portefeuille du commerce international, elle a précisé que les efforts de réductions ont été concentrés sur des fonctions jugées moins prioritaires, dont certaines activités administratives, le regroupement d'équipes et un programme qui était sous-utilisé de façon récurrente et ne répondait pas pleinement aux besoins des entreprises canadiennes. Elle a également noté que les dépenses antérieures en matière d'aide au développement visaient en grande partie la promotion de l'égalité des genres et de la santé mondiale, mais qu'à l'avenir, l'accent sera davantage mis sur les liens entre le commerce et le développement, en ciblant des initiatives susceptibles de générer des retombées positives à la fois pour les pays bénéficiaires de l'aide canadienne et pour le Canada.

Le comité est préoccupé par la possibilité que les économies prévues dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses diminue le niveau de services directs offerts aux

Canadiens, particulièrement les services consulaires destinés aux citoyens à l'étranger. De même, il s'inquiète que ces économies pourraient nuire la capacité du ministère à soutenir efficacement les entreprises canadiennes dans leurs efforts de diversification des marchés internationaux, étant donné le contexte économique mondial en évolution et marqué par une incertitude accrue.

Agence des services frontaliers du Canada

Le comité a interrogé les représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) en ce qui a trait à la lutte au fentanyl. Ceux-ci ont indiqué avoir mis en place une coordination interne renforcée, incluant la nomination d'un cadre supérieur relevant directement de la présidente pour coordonner ces activités. Ils ont mentionné des opérations ciblées et un travail soutenu de renseignement et de collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, y compris les États-Unis, afin de surveiller et intercepter les flux de drogues à l'importation comme à l'exportation. Ils ont précisé que, bien que le Canada ne soit pas une source importante d'exportation de fentanyl, environ 2,8 kilogrammes ont été saisis en 2025, soulignant la dangerosité même de faibles quantités. Ils ont également parlé d'une initiative coordonnée par la Réponse intégrée canadienne au crime organisé ayant mené à la saisie de 386 kg de fentanyl entre le 20 mai et le 31 octobre 2025.

Le comité estime que ces résultats, de même que l'engagement d'ajouter 1 000 nouveaux agents de première ligne, démontrent l'engagement du Canada à assurer l'intégrité de sa frontière et à lutter contre le trafic de stupéfiants. À cet égard, il est souhaitable de mettre en valeur ces progrès et de communiquer clairement ces résultats auprès de nos partenaires nord-américains dans le cadre de la renégociation de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique, afin que ces discussions s'appuient sur les efforts concrets déployés par le Canada pour répondre aux préoccupations communes en matière de sécurité frontalière.

Concernant les systèmes numériques utilisés par l'ASFC, le comité a relevé qu'il y a eu certains manquements au cours de la dernière année. Les représentants de l'ASFC ont reconnu que certaines pannes de systèmes informatiques sont survenues et qu'un plan a été mis en place afin d'améliorer la fiabilité de ses systèmes et sa gestion des interruptions. Ils ont expliqué que plusieurs plateformes essentielles arrivent en fin de vie et font actuellement l'objet d'une modernisation graduelle. L'état d'avancement de la modernisation varie selon les systèmes, certains étant déjà pleinement déployés tandis que d'autres, notamment ceux liés à la gestion des voyageurs, sont encore en cours de mise à niveau dans le cadre d'un plan d'investissement pluriannuel. Ils ont indiqué que des mesures de continuité des opérations sont en place afin de maintenir la sécurité frontalière lors des pannes, notamment par le recours à des processus manuels et à des vérifications effectuées par les agents.

Le comité souligne d'importance d'assurer un suivi rigoureux de ces projets de modernisation numérique afin de limiter les risques de dépassements de coûts et de retards, de réduire la fréquence des pannes et de garantir la continuité des opérations essentielles à la sécurité et à la fluidité des échanges aux frontières.

Autre organisation

Dans le cadre de son étude, le comité a également pu questionner les représentantes du **Centre de la sécurité des télécommunications du Canada**, qui ont notamment parlé de leurs efforts pour faire en sorte que davantage d'organisations fédérales utilisent les services de cybersécurité du Centre, parmi les 119 sur 204 qui ne sont pas obligées d'y recourir. Elles ont aussi abordé des investissements en IA et de la cryptographie quantique, afin d'assurer la cyberdéfense du Canada.

Transports

Transports Canada

Transports Canada a demandé 3,6 milliards de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une hausse de 24,1 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Selon les représentants du ministère cette augmentation est principalement attribuable à de nouvelles initiatives, dont 500 millions de dollars pour soutenir la diversification des corridors commerciaux, 444 millions pour soutenir la demande de véhicules électriques, ainsi que 150 millions de dollars destinés au Fonds d'infrastructure pour l'Arctique.

De plus, Transports Canada a demandé 39,2 millions de dollars destinés aux services de traversier de l'Est du Canada dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2026-2027*. Ses représentants ont indiqué que ce montant servira à l'entretien de six gares maritimes, des infrastructures portuaires connexes et de quatre traversiers assurant des liaisons dans la région. Ce financement visera notamment à atténuer les pressions liées aux coûts du carburant et de la main-d'œuvre et à réaliser des investissements en matière de sécurité, dont la construction d'un nouveau pont de transbordement à Souris et la remise en état de brise-lames aux Îles-de-la-Madeleine.

Le comité s'est préoccupé de la pérennité des infrastructures portuaires et aéroportuaires de plus petites tailles, étant donné le rôle essentiel qu'elles jouent dans leurs communautés. Les représentants de Transports Canada ont affirmé que la vente de ports situés dans les petites communautés n'est pas envisagée. Ils ont toutefois indiqué que le ministère cherche à favoriser une plus grande collaboration entre les autres ports canadiens afin de renforcer leur compétitivité face aux ports américains et d'améliorer la fluidité des chaînes d'approvisionnement.

À propos d'un élargissement éventuel du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) aux petits aéroports, les représentants de Transports Canada ont indiqué que le ministère examine actuellement cette possibilité, notamment à la lumière de l'augmentation de son financement et des demandes formulées par des aéroports qui n'y sont pas actuellement admissibles. En outre, ils ont précisé que le nouveau Fonds d'infrastructure pour l'Arctique permet de financer certains projets aéroportuaires dans le Nord, ce qui pourrait libérer des ressources du PAIA pour d'autres projets.

Office des transports du Canada

L'Office des transports du Canada (OTC) est notamment responsable du traitement des plaintes des consommateurs dans le domaine du transport aérien. La représentante de l'OTC a indiqué que le nombre de plaintes de passagers aériens reçues par l'organisme a connu une hausse importante au cours des dernières années, passant d'environ 850 plaintes annuelles avant 2016 à plus de 40 000 par année récemment. Elle a noté que cette hausse s'est accélérée après l'entrée en vigueur du *Règlement sur la protection des passagers aériens* en 2019.

Elle a expliqué que l'OTC a entrepris une transformation importante de ses processus à partir de 2023, à la suite de l'obtention d'un financement supplémentaire et de modifications législatives visant le traitement des plaintes. Le nouveau Bureau de règlement des plaintes a permis d'augmenter considérablement la capacité de traitement, avec plus de 32 000 plaintes réglées annuellement au cours des deux derniers exercices complets, soit une hausse importante par rapport aux années précédentes. Elle a ajouté que l'OTC continue de développer de nouveaux outils et processus, notamment par l'utilisation de l'IA, afin d'améliorer davantage sa productivité, avec un objectif de 45 000 plaintes réglées au cours de l'exercice en cours. Malgré ces progrès, elle a convenu qu'il reste quand même un arriéré d'à peu près 96 000 plaintes à traiter.

Au moment du dépôt du budget principal des dépenses, une décision n'avait pas encore été prise concernant le renouvellement du financement du programme de protection des passagers aériens, qui arrivait à échéance le 31 mars 2026. Dans sa *Mise à jour économique du printemps 2026*, le gouvernement a toutefois annoncé le renouvellement de ce financement pour une période de deux ans. Il a également annoncé son intention de résorber l'arriéré de plaintes « en recourant à un organisme tiers neutre spécialisé dans le règlement des différends, selon un modèle qui a fait ses preuves au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. » La représentante de l'OTC n'avait pas de détails additionnels à partager sur la mise en œuvre de cette initiative.

Le comité prend note des mesures mises en place par l'OTC afin d'accroître sa capacité à traiter les plaintes des passagers aériens, notamment le recours accru à de nouveaux outils technologiques comme l'intelligence artificielle. Compte tenu de

l'ampleur persistante de l'arriéré de plaintes, le comité continuera de suivre les progrès réalisés en matière de traitement des plaintes, de même que la mise en œuvre du nouveau processus annoncé par le gouvernement.

Autorité du pont Windsor-Détroit

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) est responsable d'assurer l'approvisionnement, la construction et l'exploitation du pont international Gordie-Howe. Il est à noter que la comparution de l'APWD a eu lieu le 29 avril 2026, soit avant l'entente de principe conclue entre le Canada et les États-Unis en juillet 2026 et l'ouverture du pont.

En ce qui concerne les projections de revenus, les représentants de l'APWD ont fait savoir que l'investissement du gouvernement fédéral dans le pont international Gordie-Howe devrait être récupéré principalement grâce aux revenus de péage générés à long terme par les utilisateurs du pont. Ils ont précisé qu'une fois les opérations pleinement entamées, l'APWD sera mieux en mesure d'évaluer les volumes de trafic et les parts de marché afin d'établir des prévisions plus fiables concernant le recouvrement des coûts à long terme.

Le comité a remarqué que les prévisions de recouvrement des coûts de l'APWD reposent en grande partie sur les volumes futurs de circulation commerciale dans le corridor Windsor-Détroit. À cet égard, le comité estime que l'incertitude actuelle entourant les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis pourrait avoir une incidence sur ces projections et sur les revenus anticipés provenant des droits de péage. De plus, l'entente de principe de juillet 2026 prévoit que le Canada versera 50 % des recettes nettes tirées du pont et des activités de passage frontalier au cours des 15 prochaines années à un fonds administré par le gouvernement américain. Le comité suivra donc avec intérêt l'évolution de la situation et ses répercussions potentielles sur la viabilité financière à long terme du projet.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est une société d'État mandataire ayant pour mandat de fournir des services de contrôle de sûreté à 89 aéroports canadiens désignés, et exécute ce mandat en utilisant un modèle faisant appel à des fournisseurs de services de contrôle externes.

Les représentantes de l'ACSTA ont indiqué avoir réalisé des investissements ciblés en IA, notamment dans une initiative visant à renforcer la surveillance de la conformité aux contrôles de sûreté. Étant donné la taille limitée de l'organisation et sa présence dans 89 aéroports, l'IA a été utilisée pour compléter la supervision humaine en analysant des images de vidéosurveillance afin de vérifier le respect des exigences par le personnel de contrôle, dans le cadre d'un déploiement progressif. Plus largement, elles ont souligné qu'une feuille de route en matière d'innovation

comprend plusieurs initiatives d'automatisation et l'évaluation de nouvelles technologies, dont la tomographie par ordinateur déjà déployée dans certains grands aéroports, qui établit les bases pour la détection automatisée de menaces ou d'articles interdits à l'aide d'algorithmes et d'IA.

Le comité accueille favorablement l'utilisation de nouvelles technologies afin d'améliorer la détection des menaces et d'articles interdits. Compte tenu du grand nombre d'organisations impliquées dans la sûreté du transport aérien, le comité encourage l'ACSTA et ses partenaires à faire preuve d'une coordination renforcée avec les organismes fédéraux, les administrations aéroportuaires et les transporteurs afin de permettre un déploiement rapide, harmonisé et efficace à l'échelle du réseau.

Le comité a également abordé la question des exigences relatives aux langues officielles. Selon le rapport annuel de 2025 de l'ACSTA, 69,2 % des employés de l'organisation satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste lors de l'exercice 2024-2025 alors que la cible était 75 %. Les représentantes de l'ACSTA ont expliqué que la cible de 75 % de conformité aux exigences linguistiques constitue un objectif à court terme, appelé à augmenter à 85 % à moyen terme, dans un contexte où le taux d'attrition est faible. Elles ont également précisé que cette cible concerne uniquement les 512 employés de l'administration centrale et non les agents de contrôle de première ligne employés par les fournisseurs de services. À cet égard, elles ont indiqué que, selon un sondage, 96 % des passagers ont indiqué avoir reçu un service dans la langue officielle de leur choix lors de l'exercice 2024-2025.

VIA Rail Canada

Lors de la comparution des représentants de VIA Rail Canada, le comité s'est entre autres intéressé à ses objectifs de réduction de son déficit d'exploitation pour les exercices à venir, alors que la société compte s'aligner sur l'examen exhaustif des dépenses annoncé en 2025. Les représentants de VIA Rail Canada ont informé le comité que la société optimisera d'abord ses processus, notamment grâce à l'utilisation accrue des technologies et à l'amélioration continue, plutôt que de réduire le nombre d'employés. Ils ont précisé que cette démarche, amorcée il y a environ deux ans, a déjà permis de réaliser 18 millions de dollars d'économies et vise à réduire le déficit d'exploitation de 15 % d'ici 2030. En 2025, VIA Rail Canada a couvert 58 % de ses coûts d'exploitation avec ses revenus autogénérés, une hausse par rapport aux 55,5 % de l'année précédente.

De plus, le comité a observé que VIA Rail prévoit augmenter sa capacité de 18 % malgré le risque qu'il y ait un transfert d'une part importante des passagers dans le corridor Québec-Windsor vers le TGV Alto lorsque ce dernier sera en fonction. Les représentants de VIA Rail Canada ont indiqué que l'objectif d'augmenter l'achalandage et la capacité de VIA Rail au cours des prochaines années vise à accroître globalement l'utilisation du transport ferroviaire et à favoriser une

demande suffisante en vue de l'arrivée éventuelle du TGV. Ils ont précisé que VIA Rail et Alto devraient être complémentaires plutôt que concurrents, notamment parce que les trains de VIA Rail pourraient desservir certaines villes qui ne seraient pas directement desservies par le TGV.

Environnement et ressources naturelles

Environnement et Changement climatique Canada

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a demandé 1,4 milliard de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une baisse de 38,9 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Selon les représentants d'ECCC, cette baisse est principalement attribuable à un paiement unique effectué lors de l'exercice précédent pour la Fiducie Notre territoire pour l'avenir et à la conclusion de certaines initiatives temporaires. Ils ont également noté une baisse de dépenses pour les postes législatifs, attribuables principalement à la diminution de la répartition des revenus provenant des paiements de redevance sur les combustibles et des paiements excédentaires d'émissions dans le cadre du système de tarification fondé sur le rendement.

En outre, ils ont indiqué que le ministère contribue à l'examen exhaustif des dépenses, qui vise à réaffecter les ressources provenant d'initiatives non essentielles, achevées ou non alignées sur les priorités gouvernementales, tout en privilégiant les gains d'efficacité internes. Selon eux, ces réductions ne touchent pas les activités principales du ministère, notamment les services météorologiques et environnementaux et les partenariats avec les communautés autochtones. Ils ont enfin précisé que plusieurs programmes temporaires arrivés à échéance font actuellement l'objet de demandes de renouvellement et pourraient être financés de nouveau dans de futurs budgets si les approbations nécessaires sont obtenues.

Le comité note que la baisse importante des dépenses prévues pour ECCC en 2026-2027 s'explique en partie par l'expiration de plusieurs initiatives temporaires dont le renouvellement est actuellement à l'étude. Par conséquent, le comité estime qu'il est difficile, à ce stade-ci, d'évaluer pleinement l'ampleur et les répercussions à long terme des réductions prévues au sein du ministère. Le comité suivra avec intérêt les décisions à venir concernant le renouvellement de ces programmes.

Ressources naturelles Canada

Ressources naturelles Canada (RNCan) a demandé 3,4 milliards de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une baisse de 6 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Le nombre d'ETP devrait passer de 5 784 en 2025-2026 à 4 693 en 2028-2029, soit une baisse de 18,9 %.

Le comité a noté que les subventions à l'appui de rénovations maisons sont de 233,2 millions de dollars pour 2026-2027, en baisse de 69,3 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Les représentants de RNCan ont expliqué qu'en raison de la popularité du programme, les fonds prévus sont en voie d'être épuisés. Le coût total du programme a été de 1,8 milliard de dollars et 412 000 résidences ont profité de subventions.

Au sujet des petits réacteurs modulaires, le comité a appris que le programme de RNCan sera transféré au Fonds de croissance du Canada, qui ne fait pas partie du ministère. La construction du premier petit réacteur modulaire à Darlington, Ontario, repose sur la technologie de GE Hitachi. Selon les représentants de RNCan, même s'il ne s'agit pas d'une technologie canadienne, on observe une « canadianisation » de la chaîne d'approvisionnement liée à ce projet. Des experts, des fournisseurs de technologies et d'autres entreprises du Canada commencent déjà à exporter leur savoir-faire dans d'autres pays.

Le comité a aussi abordé la question des minéraux critiques et de la concurrence de la Chine. Les représentants de RNCan ont expliqué que le transfert de technologies n'étant pas toujours possible, le ministère se concentre principalement sur l'innovation et les segments en amont et au milieu de la chaîne de valeur, afin qu'ils puissent être utilisés dans la fabrication en aval. En mars 2026, des partenariats du ministère avec le secteur privé ont été annoncés.

Les représentants de RNCan ont aussi parlé des innovations liées au programme Accroître les forêts canadiennes – 2 milliards d'arbres. Par exemple, dans le cadre de ce programme, le ministère a financé un projet pilote d'ensemencement par drone.

Le comité a aussi appris que la majeure partie de l'augmentation pour l'initiative Combattre et gérer les feux de forêt dans un climat en changement, de 81,7 millions de dollars en 2025-2026 à 151,2 millions de dollars en 2026-2027, est attribuable au financement du Centre interservices des feux de forêt du Canada, qui est chargé entre autres de la coordination de l'échange de ressources entre les différents gouvernements pendant la saison des incendies.

Pêches et Océans Canada

Le ministère des Pêches et des Océans a demandé 1,8 milliard de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une baisse de 69,6 % par rapport au budget principal précédent. Une grande partie de cette baisse peut être attribuée au transfert de la responsabilité de la Garde côtière canadienne au ministère de la Défense nationale. À ce sujet, les représentants du ministère ont expliqué que ce transfert a été une activité compliquée, car il a fallu déterminer les employés des services internes qui devaient être transférés à la Défense nationale.

Les représentants du ministère ont expliqué que le reste de la baisse des dépenses est surtout attribuable à la fin de certains programmes, parce qu'il s'écoule toujours un laps de temps entre la présentation du Budget principal des dépenses et la date de renouvellement des programmes. Il est tout de même prévu que le nombre d'ETP passe de 6 892 en 2026-2027 à 6 192 en 2028-2029, en raison de compressions liées à l'examen exhaustif des dépenses.

Le comité s'est aussi intéressé au Programme des ports pour petits bateaux. Dans le cadre de ce programme, les ports sont évalués par des ingénieurs selon un cycle de rotation de trois ans. Il y a 1 000 ports pour petits bateaux, dont environ 650 considérés comme essentiels, en particulier pour les activités de pêche commerciale. La mise à jour économique du printemps 2026 prévoit un financement de 957,8 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2026-2027, et qui seront octroyés dans un budget supplémentaire subséquent. Les principaux travaux ou investissements annoncés dans cette mise à jour débuteront l'an prochain. Les membres du comité étaient particulièrement intéressés par le port de Grande-Entrée, aux Îles-de-la-Madeleine, qui a été incendié en juin 2024. La première phase des réparations a été lancée et les investissements annoncés dans la Mise à jour économique du printemps 2026 porteront sur la deuxième phase des réparations.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a demandé 1,5 milliard de dollars en dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses, une baisse de 9,2 % par rapport au budget principal des dépenses précédent. Le nombre d'ETP devrait passer de 4 927 en 2025-2026 à 4 215 en 2028-2029, soit une baisse de 14,5 %.

Il est à noter qu'une baisse de 100 millions de dollars dans les postes législatifs est attribuable à l'un des programmes de gestion de l'offre, le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers. Cette baisse de 100 millions de dollars est attribuable à la suppression progressive du programme.

Une partie de la baisse des dépenses provient des contributions à l'appui du programme des technologies propres en agriculture, qui passent de 89 millions de dollars en 2025-2026 à 18,2 millions de dollars en 2026-2027. Le volet « adoption des technologies propres » s'est terminé le 31 mars 2026, mais le volet « recherche et innovation » se poursuit.

Une autre partie de la baisse des dépenses se traduira par la relocalisation et la consolidation de certains centres de recherche. Ainsi, le centre de recherche et de développement du Québec, situé à Québec, fermera ses portes. Les représentants du ministère ont indiqué qu'ils voulaient garder au minimum un centre de recherche par province.

Selon les représentants du ministère, les fonds pour la Stratégie emploi et compétences jeunesse peuvent venir du budget principal des dépenses ou encore des dépenses courantes du ministère, mais peu importe la source, le financement demeure relativement constant.

Si les membres du comité s'intéressaient à la question des pesticides, il convient de préciser que la *Loi sur les produits antiparasitaires* relève du ministre de la Santé, et non d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les représentants du ministère ont toutefois indiqué qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada participe à certains projets de recherche qui fournissent des données scientifiques sur les produits antiparasitaires dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable.

Le comité s'est aussi préoccupé de la stagnation de la productivité dans le secteur agricole. Les représentants du ministère ont parlé de divers programmes qui s'y intéressent, comme le Fonds d'investissement dans la transformation des produits sous gestion de l'offre, doté de 85,5 millions de dollars en 2026-2027, et le Fonds d'innovation et d'investissement dans l'industrie laitière, qui reçoit une autorisation législative de 62 millions de dollars en 2026-2027.

Agence canadienne d'inspection des aliments

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est un organisme de réglementation à vocation scientifique qui se consacre notamment à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux afin de contribuer à la protection de l'environnement, à la santé de l'économie et à la santé et au bien-être de la population du Canada. Ses employés travaillent à l'échelle du Canada, soit dans la région de la capitale nationale et dans quatre centres opérationnels : la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest canadien. Le comité s'est préoccupé des annonces récentes de fermeture de certaines de ses installations dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses, soit son bureau de Saint-Anne-des-Monts et son laboratoire de recherche de Longueuil, et a questionné la représentante de l'ACIA sur ce sujet.

La représentante de l'ACIA a informé le comité que la fermeture du bureau de Sainte-Anne-des-Monts et le transfert des emplois à Rimouski s'inscrivaient dans une analyse du volume d'activités et des possibilités de gains d'efficacité. Elle a indiqué que l'ACIA avait évalué sa capacité à continuer de répondre aux besoins des secteurs réglementés et estime pouvoir maintenir le niveau de service à partir de Rimouski.

À propos de la fermeture du laboratoire de Longueuil, la représentante de l'ACIA a précisé qu'elle est prévue pour 2028-2029. Durant cette période, l'ACIA pourra planifier la répartition des activités entre les autres laboratoires de son réseau afin d'assurer la continuité des analyses et des activités essentielles. Elle a indiqué qu'il s'agit d'un regroupement des activités plutôt que d'un abandon de celles-ci et

qu'aucune autre fermeture ou regroupement de laboratoires n'est actuellement prévu dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

Autres organisations

Dans le cadre de son étude, le comité a également pu questionner les organisations suivantes :

- Les représentants de **Parcs Canada** ont notamment parlé des coûts liés à la lutte contre les feux de forêt et aux travaux de restauration, notamment dans le Parc national Jasper en Alberta, ainsi que du processus de création de parcs nationaux, d'aires marines de conservation et de parcs urbains nationaux.

- Les représentantes de l'**Agence canadienne de l'eau** ont parlé de leur travail en ce qui concerne la révision de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* et la préparation de la première Stratégie nationale sur la sécurité de l'eau.

- Les représentants de l'**Agence d'évaluation d'impact du Canada** ont présenté leurs nouvelles normes de 60 jours pour la phase de planification initiale et de deux ans au total pour l'évaluation d'un projet, sous le principe « un projet, une évaluation ». Ils ont aussi parlé des politiques en place pour protéger l'intégrité scientifique de leurs processus et la transparence de l'organisation.

- **Énergie atomique du Canada limitée** (EACL) est un organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur du secteur privé, Laboratoires nucléaires canadiens. EACL est responsable de la propriété et de la supervision des laboratoires et des installations nucléaires nationaux du Canada, notamment les Laboratoires de Chalk River. Sa représentante a indiqué que l'organisme finance des projets de recherche pour soutenir le déclassement des installations de gestion des déchets, et la recherche préliminaire concernant les petits réacteurs modulaires.

Culture

Patrimoine canadien

Les représentants de Patrimoine canadien ont indiqué que le *Budget principal des dépenses 2026-2027* prévoit un financement de 311,6 millions de dollars pour soutenir les responsabilités du ministère en matière de sport. Selon eux, ce financement servira notamment à appuyer l'accueil de la Coupe du monde de football masculin de la FIFA 2026, à promouvoir des expériences sportives sécuritaires et inclusives, ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures en réponse aux recommandations du rapport final de la Commission sur l'avenir du sport au Canada. Ce dernier a notamment conclu que la « la maltraitance dans le sport est répandue,

systémique et persistante » et que « le système sportif canadien est sous-financé et fragmenté et qu'il manque d'un leadership national clair ».

Dans sa *Mise à jour économique du printemps 2026*, le gouvernement a annoncé un investissement de 755 millions de dollars de 2026-2027 à 2030-2031 et de 118 millions de dollars par année par la suite pour appuyer le système sportif canadien. Patrimoine canadien a fourni des détails sur l'utilisation prévue de ce financement dans une réponse écrite au comité:

- 660 millions de dollars sur cinq ans et 110 millions de dollars par année par la suite pour les organismes nationaux de sport dans le cadre du Programme de soutien au sport afin d'accroître la participation et de renforcer la sécurité, la gouvernance et la capacité du système sportif;

- 50 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la tenue d'évènements sportifs internationaux dans le cadre du Programme d'accueil;

- 45 millions de dollars sur cinq ans et 8 millions de dollars par année par la suite pour le soutien aux athlètes, notamment pour des services qui favorisent leur santé mentale.

Patrimoine canadien a également demandé des montants concernant ses responsabilités en matière de sport dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2026-2027*. Les représentants du ministère ont expliqué que les 4 millions de dollars demandés pour le Programme canadien de sport sécuritaire sont destinés à soutenir la mise en œuvre du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport, par l'entremise de l'organisme responsable de ce programme. Ils ont précisé que 8 millions de dollars supplémentaires sont prévus pour les organisations sportives nationales afin de renforcer la sécurité et l'intégrité dans le sport. Une partie de cette somme vise notamment les commotions cérébrales, la sécurité et certains enjeux de santé mentale.

En ce qui a trait à la Coupe du Monde de la FIFA, les représentants de Patrimoine canadien ont dit que le ministère a joué un rôle central, notamment par l'entremise d'un secrétariat consacré à l'événement et du secrétaire d'État agissant comme responsable de la coordination avec les États-Unis et le Mexique. Ils ont précisé que les premiers 220 millions de dollars alloués au ministère étaient destinés aux villes hôtes de Toronto et Vancouver pour des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, tandis que d'autres sommes ont été réparties entre les ministères fédéraux, notamment pour la sécurité. Selon eux, les dépenses fédérales actuellement associées au tournoi s'élèvent à environ 466 millions de dollars. Ils ont indiqué que l'écart d'à peu près sept millions de dollars avec l'estimation du Bureau de la directrice parlementaire du budget s'explique notamment par des dépenses de faisabilité engagées en 2018 avec Canada Soccer, que celui-ci inclut dans son calcul,

mais que Patrimoine canadien ne considère pas comme des dépenses liées directement au tournoi.

Le comité salue l'annonce d'un financement accru pour le système sportif canadien visant à soutenir les organismes sportifs nationaux, l'accueil d'évènements sportifs internationaux et les services offerts aux athlètes, y compris en matière de santé mentale. Le comité souligne également l'importance de fournir un appui financier adéquat aux athlètes canadiens de haut niveau, ainsi que du maintien et du développement d'infrastructures sportives accessibles et de qualité dans les collectivités partout au pays.

Le comité s'est également intéressé à la question du soutien fédéral aux médias. Les représentants de Patrimoine canadien ont indiqué que plusieurs initiatives ont été mises en place à cette fin, dont le Fonds du Canada pour les périodiques et l'Initiative de journalisme local, et souligné l'annonce de l'élargissement du crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne dans la Mise à jour économique du printemps 2026.

Bien que les représentants du ministère aient clarifié que ces initiatives sont exécutées soit par le biais d'un tiers indépendant ou par l'application d'une formule, le comité tient à souligner l'importance de préserver la confiance du public envers l'indépendance des médias et de veiller à ce que les mécanismes de financement soient administrés de manière à éviter toute perception selon laquelle le gouvernement exercerait un contrôle ou une influence sur les journalistes ou les organisations médiatiques qui reçoivent ce soutien.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est financé principalement par des droits perçus auprès des industries qu'il réglemente pour couvrir les coûts de son travail réglementaire. Le CRTC a demandé 4,9 millions de dollars en crédits budgétaires dans le budget principal des dépenses, qui représentent 4,4 % des dépenses prévues lors de cet exercice. Des représentants du CRTC ont informé le comité que les crédits budgétaires votés sont utilisés principalement pour des responsabilités précises, dont la mise en œuvre de la *Loi canadienne anti-pourriel*.

Concernant la mise en œuvre de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* et de la *Loi sur les nouvelles en ligne*, les représentants du CRTC ont affirmé que le financement de ces activités repose principalement sur leur mécanisme de recouvrement des coûts auprès des industries de la radiodiffusion et des télécommunications; les coûts associés aux activités de radiodiffusion sont codifiés et recouvrés auprès de l'industrie de la radiodiffusion, tandis que ceux liés aux télécommunications sont codifiés séparément et récupérés auprès de l'industrie des télécommunications. En ce qui a trait à la *Loi sur les nouvelles en ligne*, les représentants du CRTC ont indiqué

que Google a versé une indemnisation de 100 millions de dollars aux entreprises de nouvelles lors de l'exercice précédent et qu'un versement similaire devrait être versé lors de l'exercice suivant. Ils ont également noté qu'une procédure est en cours au CRTC concernant l'application de cette loi à Meta.

Le comité craint que les nouvelles responsabilités confiées au CRTC dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* et de la *Loi sur les nouvelles* en ligne, qui ont considérablement élargi le mandat et les activités de l'organisme, puissent entraîner des retards dans ses processus décisionnels.

Conclusion

Le dépôt du *Budget principal des dépenses 2026-2027* est survenu après un changement important dans le cycle budgétaire. En effet, en octobre 2025, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de déposer dorénavant son budget à l'automne, ce qui devait permettre « l'inclusion d'un plus grand nombre de mesures budgétaires dans le budget principal des dépenses, permettant aux parlementaires d'exercer un meilleur contrôle des dépenses publiques ». La nouvelle directrice parlementaire du budget, Annette Ryan, qui a témoigné devant le comité, a indiqué dans une publication sur le budget principal des dépenses qu'environ 72 % des dépenses liées aux mesures du budget de novembre 2025 qui devraient figurer dans l'ensemble des budgets des dépenses en 2026-2027 ont été demandées au budget principal des dépenses.

Le budget de 2025 a aussi présenté pour la première fois les dépenses prévues du gouvernement en deux catégories, soit les « dépenses de fonctionnement courantes » et les « investissements en capital ». La directrice parlementaire du budget a indiqué que ces définitions n'étaient pas complètement cohérentes avec le Système de comptabilité nationale. Le comité encourage donc le gouvernement à faire preuve de plus de clarté et de cohérence en ce qui concerne les définitions utilisées dans ses documents budgétaires.

Le budget principal des dépenses fait aussi suite à l'intention affirmée dans le budget de 2025 de réduire le nombre d'employés de la fonction publique de 368 000 en 2023-2024 à 330 000 à la fin de 2028-2029, notamment par la mise en œuvre des résultats de l'examen exhaustif des dépenses, qui devrait permettre de réduire le nombre d'employés de la fonction publique de 16 000. Le gouvernement compte aussi réduire les formalités administratives, les dépenses jugées inutiles et recourir davantage à l'IA. Au même moment, le budget de 2025 proposait une série d'investissements massifs, notamment en défense et dans les infrastructures.

Au cours de son étude, le comité a pu constater que de nombreux ministères et organismes fédéraux avaient donc entrepris des changements aux programmes offerts, en baissant ou en haussant de manière importante certains montants

alloués. À de nombreuses reprises, l'information sur le renouvellement ou non des programmes n'était pas encore disponible et n'était donc pas comprise dans les plans ministériels qui accompagnent le budget principal des dépenses. Le comité encourage donc le gouvernement à prendre le plus de décisions possibles avant la publication de ces documents, afin d'ajouter de la prévisibilité aux différentes parties prenantes qui bénéficient de ces programmes.

Le comité a aussi pu observer que plusieurs ministères avaient reçu des responsabilités supplémentaires ou subissaient des baisses dans le financement de certains programmes. Le comité est d'avis qu'il est important que les ministères et agences disposent des ressources humaines, financières et opérationnelles nécessaires. Le comité souhaite souligner l'importance d'une reddition de comptes claire et transparente concernant la mise en œuvre de ces nouvelles responsabilités, y compris l'utilisation des ressources allouées et les résultats obtenus. Le comité surveillera attentivement les détails de la mise en place des résultats de l'examen exhaustif des dépenses afin de s'assurer que la fonction publique conserve son expertise et que les programmes offerts par le gouvernement continuent de répondre aux besoins de la population canadienne.

Le comité gardera aussi un œil sur les frais de la dette publique qui, selon le Bureau de la directrice parlementaire du budget, devraient passer de 10,5 à 13,6 % des recettes gouvernementales de 2024-2025 à 2030-2031.

Annexe A – Témoins

Le mardi 9 juin 2026

Julie Chassé, chef adjointe des Services centraux et dirigeante principale des finances (Centre de la sécurité des télécommunications Canada)

Peter Hammerschmidt, sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) (Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes)

Lieutenant-général Stephen R. Kelsey, vice-chef d'état-major de la Défense (Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes)

Jonathan Moor, dirigeant principal des finances (Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes)

Heather Sheehy, sous-ministre adjointe (Matériels) (Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes)

Alia Tayyeb, chef par intérim (Centre de la sécurité des télécommunications Canada)

Le mercredi 10 juin 2026

Debbie Beresford-Green, vice-présidente, Salubrité des aliments et sciences (Agence canadienne d'inspection des aliments)

Michael Collins, vice-président, Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques (Agence de la santé publique du Canada)

Dre Natasha Crowcroft, vice-présidente, Direction générale des programmes sur les maladies infectieuses et de la vaccination (Agence de la santé publique du Canada)

Rod Greenough, vice-président et dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant principal des finances et services intégrés de gestion (Agence de la santé publique du Canada)

Ryan Higgs, sous-ministre adjoint par intérim et dirigeant principal des finances (Santé Canada)

Daniel MacDonald, directeur général, Bureau des stratégies de gestion des produits pharmaceutiques, Direction générale des politiques de santé (Santé Canada)

Kendal Weber, sous-ministre adjointe, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis (Santé Canada)

Le mardi 16 juin 2026

Annalisa Bonardi, directrice générale par intérim, Direction générale du multiculturalisme et de la lutte contre le racisme (Patrimoine canadien)

Amy Awad, directrice générale, Direction générale des Cadres de politiques pour les marchés numériques et créatifs, Affaires culturelles (Patrimoine canadien)

Véronique Côté, dirigeante principale des finances (Patrimoine canadien)

Kenza El Bied, directrice générale, Politique et sensibilisation (Sécurité publique Canada)

Nancy Fitchett, vice-présidente, Affaires organisationnelles et chef des services financiers et secrétaire de la société (Administration canadienne de la sûreté du transport aérien)

Pemi Gill, sous-ministre adjointe, Prestation des services (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada)

Marcia Jones, directrice générale, Politiques, gouvernance et mobilisation (Sécurité publique Canada)

Alanna MacDougall, sous-ministre adjointe principale par intérim, Intégration des services, du numérique et de la prestation (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada)

Kelsey MacTavish, vice-présidente principale, Opérations (Administration canadienne de la sûreté du transport aérien)

Etienne-René Massie, sous-ministre adjoint, Services axés sur le marché, le tourisme et la petite entreprise (Innovation, Sciences et Développement économique Canada)

Karine Paré, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances, Secteur de la gestion ministérielle (Sécurité publique Canada)

Annie Rémillard, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances par intérim (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada)

Emmanuelle Sajous, sous-ministre adjointe, Sport, Événements majeurs et Commémorations (Patrimoine canadien)

Carla St. Croix, directrice générale, Programmes (Sécurité publique Canada)

Jean-François Tessier-Lafleur, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint par intérim du secteur de la gestion intégrée (Innovation, Sciences et Développement économique Canada)

Annexe B – Mémoires

Le comité a reçu les mémoires suivants durant son étude :

Suivi de Santé Canada

Suivi de VIA Rail Canada

Suivi de l'Agence de la santé publique du Canada

Suivi de Santé Canada

Suivi de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Suivi d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Suivi du Centre de la sécurité des télécommunications Canada

Suivi du Patrimoine canadien

Suivi du Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes

Suivi d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Suivi d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Suivi d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada



sencanada.ca